



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Forum Sport Santé Environnement - Convention de partenariat entre la Ville
d'Angoulême et le Grand Angoulême**

DE20180627_19

Conseil municipal du 27 juin 2018

Rapporteur :
Patrick BOURGOIN

Télétransmise à la Préfecture le 02 JUL. 2018
Affichée le 2 juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 13 juin 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. François ELIE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- M. Joël GUITTON à Mme Stéphanie GARCIA
- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- M. Arnaud JUIN à M. Murat OZDEMIR
- M. Patrick LEMAIRE à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Murat OZDEMIR

Forum Sport Santé Environnement - Convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême et le Grand Angoulême

Sports
id : 2255

Conseil municipal
27 juin 2018

19

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Le Forum Sport Santé et Environnement, porté par la communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, doit se dérouler les 8 et 9 septembre 2018 à l'espace CARAT.

L'édition 2017 du Forum a rencontré un vif succès avec la participation de 133 exposants, 1 800 bénévoles associatifs, 13 000 visiteurs et près de 59 disciplines proposées. 60% des associations présentes étaient issues de la Ville d'Angoulême.

Depuis sa création, la Ville d'Angoulême intervient de façon importante dans cette organisation à travers la mise à disposition de matériels et de personnels afin d'assurer la coordination d'activités sur les différents espaces de pratique sportive implantés dans et autour de l'Espace Carat.

En ce qui concerne l'édition 2018 du Forum, il a été convenu en concertation avec le GrandAngoulême que la Direction des sports de la Ville n'assurera pas le transport et la mise en place du matériel sportif.

Toutefois, un éducateur de la Ville sera présent à l'espace CARAT les 6, 7 et 10 septembre pour coordonner la mise en place de ce matériel en amont de la manifestation, son démontage et son retour vers les sites sportifs de la Ville. De plus, 5 éducateurs de la Direction des Sports seront présents sur les zones d'animation les 8 et 9 septembre sur les horaires d'ouverture au public du Forum.

En définitive, la Ville assumera les actions suivantes :

- des prestations techniques du Guichet Unique : décoration florale, matériels techniques et personnels. A titre exceptionnel, pour les 10 ans de la manifestation en 2018, sur demande de GrandAngoulême, la Ville assurera le prêt et l'installation d'une scène mobile.
- une mise à disposition du matériel sportif ;
- une intervention du personnel de la Direction des Sports avec la coordination du montage, démontage et retour du matériel (1 éducateur présent à CARAT les 6, 7 et 10 septembre) ainsi que la coordination des activités sur les différents espaces de pratique (5 éducateurs présents les 8 et 9 septembre).

Ces actions s'entendent comme un soutien gracieux de la Ville en faveur de ce projet présentant un intérêt pour le territoire. Ces aides sont valorisées à 12 700 euros.

Afin de mettre en exergue ce soutien, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême apposera le logo de la Ville d'Angoulême sur l'ensemble des affiches, programmes, flyers et cartons d'inauguration officielle qu'elle diffusera.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'approuver la convention de partenariat ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

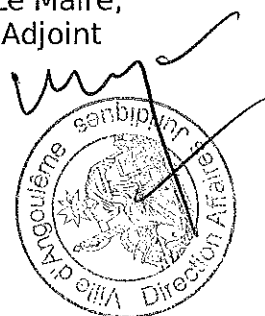
27 juin 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

Pour le Maire,
Vincent YOU
Adjoint délégué
Finances - Politiques contractuelles
Fonds européens



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

